

Parcours de Progrès

Nos engagements

- Sélection rigoureuse des Intervenants
- Respect d'une charte Éthique et d'un code de déontologie
- Formation personnalisée
- Adaptation aux compétences et suivi de la progression des acquis
- Proximité, interactivité et disponibilité



Thèmes des formations

Parcours Management & Marketing

Management de Projet

Patrick GARRES

Management de la Qualité

Patrick GARRES, Julie RENAC

Marketing Opérationnel et Vente

Philippe MESSAGER

Stratégie d'Entreprise

Patrick GARRES

Parcours Nutrition Animale

Statistiques-Protocoles d'Essais

Maela KLOAREG, Benoît TEILLET

Nutrition Animale

Gilles LANGEOIRE, Benoît TEILLET

Nutrition Porcine

Gilles LANGEOIRE, Patrick GARRES

Nutrition Volaille

Christian PENSEC

Aquaculture

Alain GUILLOU

Nutrition Omega

Michel COLIN, Benoît TEILLET

Nutrition Lapin

Michel COLIN



Parcours de Progrès



L'autre façon d'envisager la formation



Numéro d'agrément : 52 44 06043 44

En 2011, **CODRAH** lance Parcours de Progrès en fédérant, un groupe d'experts internationaux indépendants.

PARCOURS :

Volonté de continuité et de suivi, pour aller au-delà de la journée de formation.

PROGRES :

Connaissance et l'évaluation du niveau de départ des stagiaires, de celui recherché et atteint.

5 domaines d'intervention :

- **Nutrition** Animale et technique d'élevage
Toutes espèces
- **Stratégie et Marketing** opérationnel
- **Statistiques** appliquées et gestion des protocoles d'essais
- **Management** de **Projet**
- Les **référentiels Qualité** (GMP, ISO 14001, ISO 9001, FAMI QS, HACCP)



Les formations Parcours de Progrès CODRAH sont appréhendées systématiquement en 3 étapes :

○ **Définition de vos objectifs et attentes**

- Par l'envoi d'un questionnaire à nous retourner
- Par la validation des objectifs opérationnels et pédagogiques
- Par l'envoi du déroulé pédagogique (descriptif précis de la formation) : *Vous permet de valider que la formation dispensée répond aux objectifs*

○ **Une formation adaptée et pratique**

- Formation en groupe restreint (10 personnes maximum)
- Étude de cas pratique et interactivité
- Livret de formation : support de travail : trace de la formation

○ **Bilan de Parcours**

- Première évaluation à chaud à l'issue de la formation
- Évaluation à froid quelques semaines après
- Possibilité d'échanger avec le formateur sur des questions en suspens



Modes d'intervention :

Intra | entreprises
Inter |



Bon à savoir

Toute personne physique ou morale qui exerce, à titre principal ou accessoire, l'activité de dispensateur de formation professionnelle doit, avant de conclure une convention de formation ou un contrat de formation professionnelle avec son commanditaire, lui communiquer toute une série d'informations préalables, dans le respect des règles applicables en matière de publicité. Tout organisme de formation doit par ailleurs établir le règlement intérieur applicable aux stagiaires.

Toute infraction à ces obligations peut être punie d'une amende de 4 500 € et/ou d'un emprisonnement d'un an.

Les dispensateurs de formation doivent par ailleurs respecter plusieurs formalités lors de leur création et des règles de fonctionnement.

© *Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé*



Textes de référence :

- Articles L. 6352-3, L. 6352-4, L. 6352-12, L. 6352-13, L. 6353-1 à L. 6353-9, R. 6352-1 à R. 6352-15, R. 6353-1 et R. 6353-2 du Code du travail.
- Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 (JO du 25)
- Décret n° 2010-530 du 20 mai 2010 (JO du 22)